

Département du MORBIHAN Arrondissement de VANNES Commune de LOCQUeltas		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026
Nombre de Conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt-six, le 12 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUeltas, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUERNEVÉ Michel, Maire.
Nombre de Conseillers présents	16	
Procuration(s)	2	
Date convocation : 08 octobre 2026		

Présents : GUERNEVÉ Michel, LE ROCH Michel, BARON Hélène, JAN Hervé, ROBILLARD Joana, DONARD Georges, JACOB Claude, NICLAS Marylène, HARNOIS Valérie, CABEDOCHÉ Fabrice, LE DEVENDEC Marie-Jeanne, TASSE Mickaël, GODEC Sébastien, POIRIER Régis, PAGNIEZ Caroline, ARZUR Lorène.

Absent(s) excusé(s) (pouvoir à) : PENVERN Anne-Laure (BARON Hélène), LE GUILLOUX Julie (GUERNEVÉ Michel), MADEC Gwendal.

Secrétaire de séance : ROBILLARD Joana.

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE D'ETUDES ET DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DE LENNION
(Délibération n°2026.10.64)

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Avec une croissance démographique annuelle de 2,6%, Locqueltas est parmi les communes les plus dynamiques du département. La commune dénombre plus de 2 100 habitants à l'issu du dernier recensement intégral de population (janvier-février 2025).

L'approbation du plan local d'urbanisme (le 9 février en Conseil Municipal) organise l'aménagement de l'espace communal pour les 10-12 prochaines années, et plus particulièrement l'arrivée de population nouvelle dans un contexte de forte tension foncière et immobilière.

Le site de Lennion avec ses 4 hectares, situé à proximité immédiate des commerces et des services de proximité, répond aux enjeux de densification et de création de logements. La parcelle cadastrée ZP a été acquise par la commune début 2025.

Pour mener à bien ce projet, la commune doit s'entourer d'une maîtrise d'œuvre composée à minima d'un architecte urbaniste ou paysagiste, d'un bureau d'études VRD, d'un bureau d'études environnement, d'un géomètre expert.

L'équipe retenue pour la mission travaillera sous l'autorité d'un comité de pilotage comprenant Monsieur le Maire de Locqueltas et plusieurs élus, assistés par les services municipaux concernés.

DÉCISION :

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n°2024.10.49, en date du 28 octobre 2024, portant création du budget annexe dédié au Lotissement de Lennion ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence lancé dans le cadre d'une procédure adaptée (MAPA) pour les prestations d'études et de maîtrise d'œuvre nécessaires aux travaux d'aménagement du Lotissement de Lennion ;

VU le rapport d'analyse des offres présenté par la commission d'appel d'offre, classant les offres selon les critères énoncés au règlement de la consultation (prix des prestations 40% et valeur technique 60%) ;

CONSIDÉRANT que la réalisation du Lotissement de Lennion répond à une volonté communale de proposer de nouveaux parcours résidentiels et de maîtriser l'aménagement foncier du territoire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir un maître d'œuvre qualifié pour assurer les missions de conception (AVP, PRO), d'assistance aux contrats de travaux (ACT), de visa, de direction de l'exécution des travaux (DET) et d'assistance aux opérations de réception (AOR) ;

CONSIDÉRANT que l'offre présentée par le groupement composé de :

- Atelier Ersilie, architecte urbanisme et paysage, mandataire principal, (domicilié au 9 place de la libération 56380 GUER) ;
- Okaré Ingénierie, bureau d'étude VRD, (39 rue de la Villeneuve, La découverte - bâtiment n°5, 56100 LORIENT) ;
- Dervenn, bureau études environnement (4 rue du Grand Rigné 35830 BETTON) ;
- Cabinet Laurent Martin, géomètre expert, (39 rue de la Villeneuve, La découverte - bâtiment n°4, 56100 LORIENT) ;

apparaît comme l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection (prix des prestations 40% et valeur technique 60%) ;

CONSIDÉRANT que le montant global de l'offre s'élève à 104 100,00 [cent quatre mille cent] € HT ;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe « Lotissement de Lennion » ouvert à cet effet ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

Article 1er : APPROUVE le choix du groupement dont le mandataire principal est l'Atelier Ersilie, domicilié au 9 place de la libération 56380 GUER, pour l'attribution du marché public d'études et de maîtrise d'œuvre afférent aux travaux d'aménagement du Lotissement de Lennion.

Article 2 : ACCEPTE l'offre dudit candidat pour un montant ferme et définitif 104 100,00 [cent quatre mille cent] € HT.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer le marché public de maîtrise d'œuvre correspondant, ainsi que l'ensemble des actes, pièces, avenants et documents administratifs ou financiers nécessaires à l'exécution de cette décision.

Article 4 : PRECISE que les dépenses afférentes seront imputées sur les crédits ouverts au budget annexe « Lotissement de Lennion », à l'article comptable 6045 « achats d'études, prestations de services, terrains à aménager », selon la nomenclature M57 en vigueur.

**Le Maire de Locqueltas,
Michel GUERNEVE.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte, CS44416, 35044 RENNES CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de son adoption, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

